LA REORIENTATION DE LA PME ALGERIENNE VERS LA FINANCE ISLAMIQUE

Ilhem Bouzerouata
Doctorante à, Maître assistante B
l'université d'Oran 2
l'école supérieure d'économie d'Oran.
Algérie

Pr.Habib Ben Bayer
Université d'Oran 2
benbayer_habib@yahoo.fr
Algérie

Abstract :

The SMEs financing have always been the attraction of the economic debates. Because of their fragility caracterized by a relactance to bank credits access based on an excessive interest rates. This context so hard to stop the developement of the economic activities of these companies and which has increased a large group of analysts who questionned about the opportunities to try another financing concept for the moment. Another form of financing is about to influence on the financing decisions which is the Islamic Finance. This paper aims at testing the viability of the concept of islamic financing as a solution for the SMEs financing and to show the important role of the islamic financial products which may be adapted to needs of financing these companies.

Mots clés : PME, Algérie, problème de financement, crédit bancaire, intérêt, finance islamique, produits financiers islamiques, le partage des pertes et des profits, micro crédit.

Introduction

Les PME constituent la majorité des entreprises dans les pays développés et émergents. Elles possèdent divers privilèges qui lui permettent de jouer un rôle important dans le développement économique de tous les pays[1]. L'Algérie, s'est orientée vers une nouvelle forme de développement en insistant d'avantage sur la création de PME, ce qui explique une mutation économique très importante. Ces entreprises sont considérées comme vecteur de croissance, générateur d'emplois, et moteur de progrès socio-économique[2].

Toutefois, le principal élément contraignant le développement des PME en Algérie est l'accès au financement. Elles rencontrent de grandes difficultés pour disposer de services financiers appropriés et adéquats. Elles recourent généralement à leurs fonds propres et au secteur financier informel pour financer leurs activités.

Nous nous rendons compte aujourd'hui, qu'il est difficile pour les banques conventionnelles de financer les PME. Il est devenu donc indispensable de rechercher des alternatives de financement

1 Levratto.N, (2009), « Les PME : définition, rôle économique et politiques publiques » De Boeck, p 54.

2 Bacali. L, Spence. M, Dzaka-Kikouta.T et Cordos.RC, (2011), « Les défis des PME du Sud et du Nord : Vers leur développement durable »Presses de l'Université d'Ottawa, p 35.

qui soient plus appropriées et plus accessibles aux PME. Les produits financiers islamiques pourraient être l'alternative recherchée pour ces entreprises. En effet, les financements islamiques représentent pour les PME une chance de plus pour assurer leur développement et la survie de leurs activités dans le contexte hautement concurrentiel d'aujourd'hui. De ce fait, les banques islamiques pourraient être des partenaires de très grande importance pour les PME. C'est dans ce contexte que nous essayerons dans ce travail de répondre à la question suivante :

Comment la finance islamique pourrait-elle contribuer au financement des PME ?

L'objet du présent article est d'étudier le lien entre les banques islamiques et les PME, pour pouvoir montrer la particularité des produits financiers islamiques qui peuvent être parfaitement adaptés aux besoins financiers des PME. Toutefois, il semble utile de justifier l'importance de la question de la PME dans l'économie algérienne dans ce travail ainsi que la particularité des besoins financiers des PME, avant d'aborder les produits financiers islamiques proposés et susceptibles d'intéresser ces entreprises à travers l'expérience d'Al Baraka.

1. L'importance de la PME dans la politique économique Algérienne

Après avoir vécu dans le mythe de la grande organisation perçue comme seule porteuse de développement[1], l'Algérie essaye d'amorcer la relance économique en favorisant la croissance des PME.

1.1. Définition de la PME :

La première difficulté rencontrée lors d'un travail sur les PME est de définir ce sigle. Cela est dû au caractère hétérogène de ces entreprises qui constituent cette grande catégorie. La définition de la PME varie ainsi en fonction de l'objet de l'étude et des données disponibles. La CGPME[2] définit la PME comme l'entreprise dans laquelle le chef d'entreprise assure personnellement et directement les responsabilités financières, techniques, sociales et morales quelle que soit sa forme juridique.

L'Algérie, a adopté la Charte de Bologne sur les PME en juin 2000, charte qui consacre, la définition européenne des PME qui reprend trois critères : les effectifs, le chiffre d'affaires et le bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise.

La loi n°01-18 du 12 décembre 2001 [3] portant loi d'orientation sur la promotion de la PME a été complétée et modifié par la loi n°17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME) ; est définie comme étant PME toute entreprise de production de biens ou/et services qui se caractérise par [4]:

- Un nombre d'employés qui varie entre 1 et 250 personnes ;

[1] Bouyacoub, A. (2004), « Les Petites et Moyennes Entreprises en Algérie : quelles réalités ? », dans Abedou A. et al, Entrepreneurs et PME Approches algéro-françaises, Editions L'harmattan, France p. 75-94.

2La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

[3] Le Journal Officiel de la République Algérienne N° 77 du 15 décembre 2001, Chapitre II, Article 4.

[4] Le Journal Officiel de la République Algérienne N° 02 du 11janvier 2017, Chapitre II, Article 5.

- Un chiffre d'affaires annuel égal ou inférieur à 4 milliards de dinars ou un total du bilan annuel inférieur ou égal à 1 milliard de dinars ;
- Et qui respecte les critères d'indépendance.

Les articles 8, 9 et 10 du chapitre II du journal officiel ont introduit des éléments de précision en la subdivisant en trois catégories : la moyenne, la petite et la très petite entreprise.

1.2. Evolution des PME en Algérie :

Le mouvement de création de PME en Algérie a connu un essor remarquable à partir de l'année 2000, grâce à la politique de soutien entreprise par l'Etat, selon les données du MIPMEPI, le nombre total des PME privées s'élève à 601 583 entreprises à la fin 2013.

Les PME algériennes présentent ces caractéristiques et singularités suivantes :

- Les PME sont plutôt concentrées dans des niches ou des créneaux que le secteur public a délaissés. Elles sont de ce fait, rentières et peu génératrices d'innovation jusque-là[1].
- Les PME sont plutôt familiales, et peu enclines à l'ouverture du capital aux étrangers[2].
- Une partie des activités de l'entreprise se pratique dans l'informel.
- Le marché des entreprises est principalement local, très rarement international.
- La collaboration entre entrepreneurs et autorités publiques n'est pas assez développée.

Figure1 : Evolution du nombre de la population de la PME durant la période 2001-2013[3]

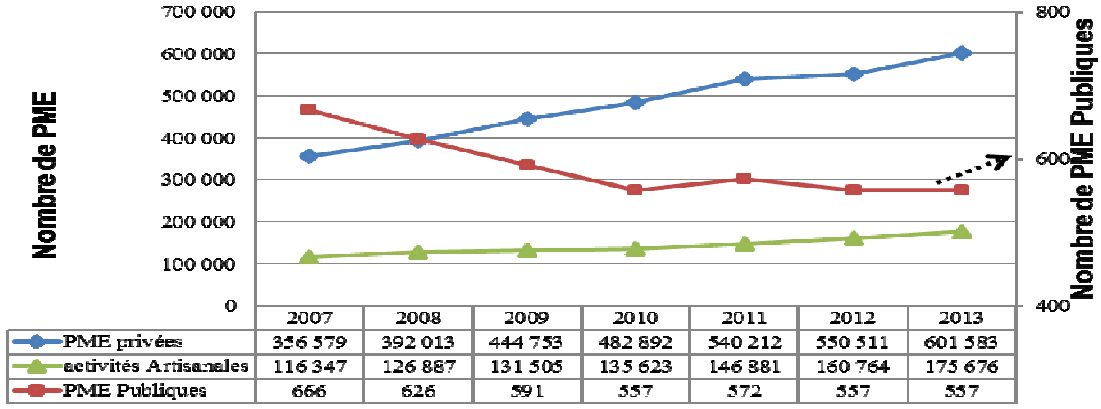

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PME privées	356 579	392 013	444 753	482 892	540 212	550 511	601 583
activités Artisanales	116 347	126 887	131 505	135 623	146 881	160 764	175 676
PME Publiques	666	626	591	557	572	557	557

Source : élaborée par le chercheur à partir des données du Ministère de l'artisanat et des PME

1.3. Le rôle des PME dans le développement économique

Les PME constituent aujourd'hui une part importante des économies à travers le monde. Dans les pays de l'OCDE, plus de 99% des entreprises sont des PME, elles assurent plus de la moitié des

[1] Bouyacoub, A. (1997), « Les caractéristiques de la gestion des ressources humaines dans les PME en Algérie à l'heure de la transition vers l'économie de marché », Les cahiers du CREAD, N° supplément, p. 71-80.

[2] Melbouci, L. (2005), « Impact du nouvel environnement sur les PME/PMI Algérienne », Revue Economie et Management (Université de Tlemcen), N°4, p.79-95.

3 Données des bulletins d'information économique N°10, 12 du Ministère de la PME et de l'Artisanat et 18,20 du Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement MIPMEPI

emplois salariés dans tous les pays[1]. Elles contribuent à la croissance économique, à travers : La création d'emplois et de valeur ajoutée, le développement des exportations[2].

1.3.1. La contribution des PME dans l'emploi

L'Algérie comme beaucoup d'autres pays, a pris conscience de l'importance des PME et son apport important pour l'emploi, et a réalisé des parts considérables sur ce plan. Le nombre de salariés occupé par les PME est passé de 538 055 emplois en 2002 à 1 089 467 emplois en 2012(figure 2). Cette importante augmentation résulte de l'évolution du nombre de PME privées. Cependant, l'évaluation du poids relatif de l'emploi généré par les PME reste sous-estimée en raison de l'accroissement du phénomène de la sous déclaration administratif et l'existence d'activités immergées dans le secteur de l'informel.

Figure2 : Evolution du nombre de salariés du secteur privé entre 2002 et 2012

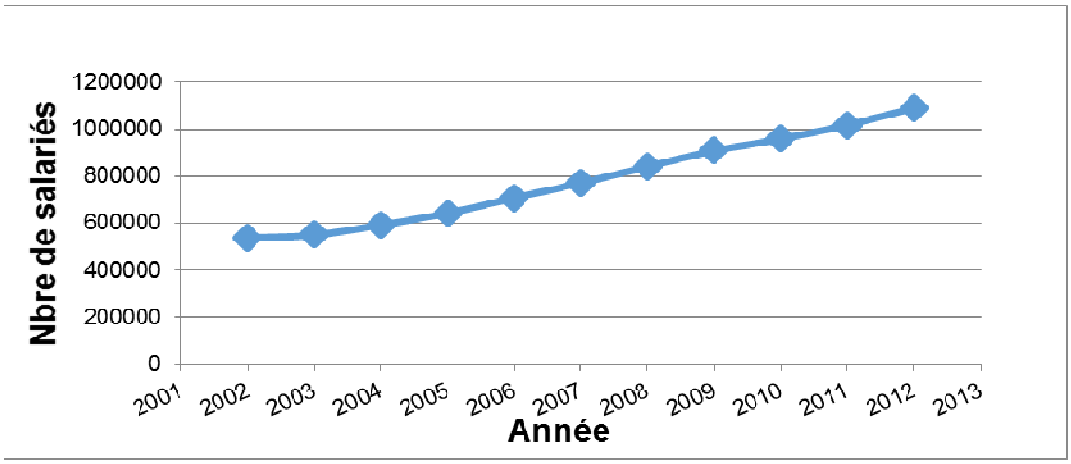

Source : élaborée par le chercheur à partir des données du Ministère de l'artisanat et des PME.

1.3.2. La création de la valeur ajoutée

Selon l'OCDE (2014), la valeur ajoutée créée par les PME comptant moins de 250 employés a été de 56,3% en Allemagne, de 71,0% en Italie et de 54,6% en Turquie[3].

En Algérie, la VA du secteur privé à dépasser celle du secteur public à partir de 1998, elle a connu une évolution remarquable entre 2007 et 2012, elle est passée de 2986,05 Mds DA à 5557,31 Mds DA en 2012. Quant au secteur public a connu aussi une évolution mais très faible en la comparant avec celle du privé qui a presque doublé de valeur, elle est passée de 420,86 Mds DA en 2007 à 588, 44 Mds DA en 2012[4].

1.3.3. La promotion des exportations

1 Sall, A C. (2007), « Small and Medium Sized Enterprises : Global Problems of Financing », Workshop on Microcrédit-Financing and Poverty Alleviation in OIC Member States, Istanbul, p 06.
2 Belouard, A N et Seder, S., « Structure du capital et de la performance des PME algériennes », Université de Boumerdès, p5.
[3] Leveraging Islamic Finance for SMEs, (2015), World Bank Group.
[4] Données des bulletins d'information économique N 23 et 24 du Ministère de l'Industrie et des Mines.

L'économie algérienne se caractérise par une très forte dépendance vis-à-vis des exportations d'hydrocarbures. Cependant, les exportations hors hydrocarbures demeurent toujours marginales, avec seulement 6,27 % du volume global des exportations soit une valeur de 949 millions de dollars US en 2016. Elles ont enregistré une diminution de 20,72 % par rapport à 2015[1]. Les principaux produits hors hydrocarbures exportés, sont constitués essentiellement par le groupe demi produit avec une part très importante de 74,81% des exportations hors hydrocarbures suivi des biens alimentaires , produits bruts et biens d'équipements industriels avec des parts très faibles. Les PME algériennes sont caractérisées par le manque d'engagement vers l'international. C'est dans cette optique qu'elles doivent jouer un rôle essentiel dans le développement des exportations hors hydrocarbures, à travers la diversification.

2. La spécificité des besoins financiers des PME

Les PME ont une caractéristique commune, c'est le caractère personnel et familial de l'entreprise, c'est la concentration du droit de propriété qui explique cela. C'est pour cette raison que ces entreprises n'envisagent pas identiquement l'intervention de la banque. Pour d'autres trouvent cette dernière indispensable comme les PME en phase de démarrage, celles qui sont confrontées à des difficultés de croissance.

2.1 Le problème de financement des PME

En se développant, les PME rencontrent de nombreux obstacles. Les premiers sont de nature financière, qui représente un important élément de blocage. Deux contraintes essentielles expliquent la répugnance des établissements de crédit à financer ces PME.

1ère contrainte : d'ordre externe liée à la nature et aux caractéristiques des banques : les banques évitent de prendre des risques excessifs en matière de distribution de fonds. Cette préoccupation s'accentue bien entendu quand il s'agit de PME[2]. Pour se prémunir contre ce risque supposé élevé, les banques exigent des garanties réelles que la quasi-totalité de ces PME est dans l'incapacité d'offrir. Ce qui représente une pression psychologique sur l'entreprise et les exclut tout naturellement des financements bancaires.

2ème contrainte : d'ordre interne relatif à la structure financière de ces entreprises

Les problèmes sont également enracinés dans les entreprises elles-mêmes, l'insuffisance d'informations financières, la structure financière déséquilibrée, l'organisation centralisée et personnalisée, le manque de transparence, ainsi que le manque de fiabilité des documents comptables que les entreprises présentent aux banques. Il s'agit là d'un problème d'asymétrie de l'information et de la conception de facteur risque entre le banquier et l'entrepreneur.

[1] Statistiques du commerce extérieur d'Algérie, CNIS 2016.
[2] OCDE, (2007) « Le financement des PME et des entrepreneurs », p1.

Ce problème de financement constitue la principale contrainte de développement des PME. Alors la question qui se pose : ***est-ce que les banques islamiques peuvent fournir aux PME le financement nécessaire que les banques traditionnelles n'ont pas pu le faire ?***

2.2 Le financement islamique : un atout de taille aux besoins financiers des PME

Il ressort que les produits offerts par les banques islamiques pourraient être particulièrement adaptés aux besoins des PME, et ce, pour quatre raisons [1] :

- La faiblesse des PME en fonds propres constitue un obstacle majeur à l'accès au crédit bancaire, le financement islamique que peut contourner ce problème puisque la banque islamique intervient en tant que partenaire et non en tant que bailleur de fonds.
- L'endettement excessif résultant de cette faiblesse en fonds entraîne des frais financiers importants et met en péril l'équilibre financier de la PME, le financement islamique basé sur le principe du partage des pertes et profits ne permet pas l'imposition d'intérêts fixes.
- Au niveau bancaire, la gestion de bon nombre de PME est loin de créer la confiance ; or, le financement islamique conçoit la relation Banque- PME plutôt à long terme, dans un partenariat et un rôle actif de la banque dans la gestion de l'affaire.
- Au niveau du suivi et du recouvrement, les banques islamiques sont supposées disposer de structures de suivi pour contrôler les travaux relatifs à la réalisation de l'investissement, d'une part, et à l'exploitation proprement dite de la PME, d'autre part.

3. L'intérêt porté pour la finance islamique aux PME

La finance islamique a connu une croissance très rapide ces dernières années. Selon The City UK, le marché mondial des services financiers islamiques s'élève à 2 trillions de dollars fin 2014 (figure 3). La croissance annuelle a été en moyenne de près de 20% entre 2007 et 2014. Les actifs de l'industrie devraient continuer à augmenter au cours des années à venir sous l'effet de la demande intérieure dans les économies émergentes. Selon The City UK, le total des actifs financiers conformes à la charia a atteint 2,2 trillions de dollars fin 2015, et il est estimé à 3 trillions de dollars en 2018. Le secteur bancaire représente près de 80% de ces actifs.

Figure 3 : Taille du marché de la finance islamique (Total des actifs)

[1] Benzha, H. (2008), « le financement de la PME en finance islamique », Ribh Finance, p 03.

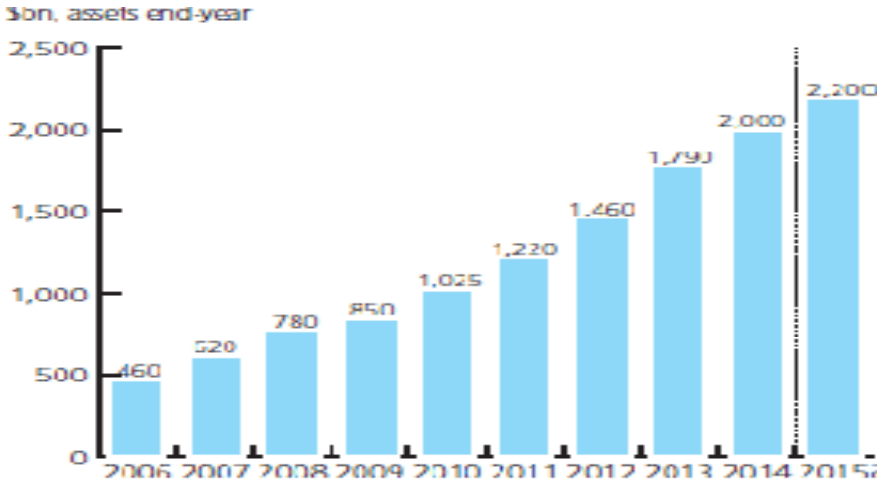

Source : The UK : Leading western center for Islamic Finance, November 2015, p 17.

Les pays du Conseil de Coopération du Golf représentent la plus grande partie des actifs financiers islamiques à la fin 2014, avec un taux de 38% .Cette zone est caractérisée par une forte abondance de liquidités, elle est suivie par le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et l'Asie.

Figure 4 : Répartition des actifs financiers islamiques par région (2014)

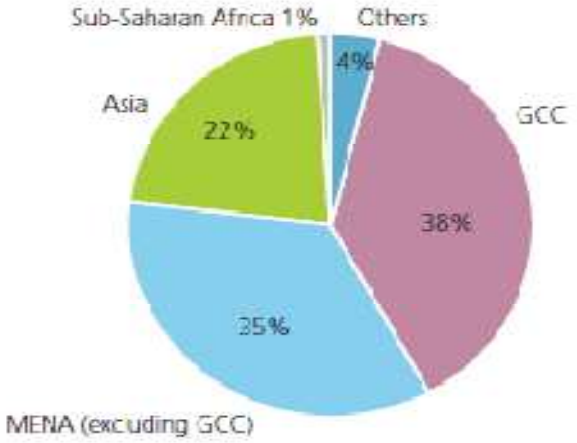

Source : The UK : Leading western center for Islamic Finance, November 2015, p 17.

3.1 Les principes de la finance islamique

Tout contrat de financement islamique doit être conforme aux principes fondamentaux de la charia. Les principales prohibitions et prescriptions de la charia incluent :

A. La prohibition du Riba (l'intérêt) : La prohibition du riba constitue certainement le plus important des principes de la finance islamique. Il s'agit de la prohibition de l'accroissement injustifié, de toute forme d'enrichissement par le simple écoulement du temps. Bien que l'usure fasse

partie des choses interdites par l'islam, la notion de riba est beaucoup plus large. Toute forme d'intérêt est proscrite[1].

B. ***L'interdiction de l'incertitude des ventes et la spéculation (Gharar et Maysir)*** *:* Le Gharar plus communément appelé incertitude dans le cas d'un contrat financier est interdit en Islam. Ce dernier exige que tous les termes fondamentaux d'un contrat financier doivent être définis au jour de sa conclusion, tels que le prix, l'objet, l'identité des parties et les délais d'exécution. Le terme Gharar peut être défini comme « la vente d'objets dont l'existence et les caractéristiques ne sont pas certaines, étant donné le risque qui accompagne cette probabilité et qui soumet la validité de la transaction à des conjonctures »[2].

C. ***L'interdiction des activités illicites*** *:* Toute transaction financière ne doit pas être dirigée vers des secteurs non conformes à la charia dit « haram ».il est interdit donc d'investir dans : les activités liées aux jeux de hasard ainsi que l'industrie cinématographique en général la production des aliments illicites. L'investissement dans les banques commerciales classiques est aussi interdit puisqu'elles utilisent la pratique de l'intérêt.

D. Le principe de Partage des Pertes et Profits des 3P : Ce principe est fondamental dans la finance islamique. Qui est elle-même souvent qualifiée de « participative », d'où la mise ne place d'un système qui oblige les parties liées par une transaction financière à partager les bénéfices et les pertes. De ce fait, ce système permet d'associer le capital financier au capital humain, et exige que la participation doit être fixée dans une proportion et non par un bénéfice à la signature du contrat.

E. Le principe d'adossement des transactions à des actifs tangibles (Asset Backing) Toute transaction financière doit être sous-entendue par un actif pour être valide selon la Sharia. La tangibilité de l'actif signifie que toute opération doit être obligatoirement adossée à un actif tangible, réel, matériel et surtout détenu[3].

3.2 Les produits financiers islamiques destinés aux PME

3.2.1 Les modes de financement participatifs

Ces modes de financement reposent sur hypothèse où le financier (la banque islamique) et son client s'engagent ensemble dans un projet productif dont ils partagent les pertes et les profits.[4]

A. La Moucharaka (association)

Ce mode de financement est considéré comme le plus conforme à la Chariaa[5] . Il peut être défini comme un contrat dans lequel deux parties (ou plus) associent leur capital financier, humain et/ou

[1] Nciri. H, (2011), « La Finance Islamique à la française », In Libro Veritas, p 4.
[2] Kerich, I. (2002), « le système financier islamique : de la religion à la banque ». Ed. Larcier, Bruxelles, p 82.
[3] Cekici.I.Z, (2012), « Le cadre juridique français des opérations de crédit islamique », Thèse de doctorat, p 32.
[4] Saâdallah. R, (1998), « Le financement islamique : concepts et principes généraux ». Banque Islamique de Développement (BID), Institut Islamique de Recherche et de Formation (IIRF), p 16.
[5] Zarrokh. E, (2007), « Islamic financing arrangements used in Islamic banking ». SSRN, abstract= 978911.

physique afin de réaliser un projet spécifique (de type joint-venture[1]), ou prennent des participations dans une société déjà existante. Il peut être conçu de la façon suivante : Un, deux, ou plusieurs entrepreneurs approchent la banque islamique pour demander un financement d'un projet sur la base de la Moucharaka. La banque avec le concours des autres partenaires procure le financement total qu'exige le projet. Tous les contractants ont un droit de regard sur la gestion du projet pour suivre la progression de l'activité en cours. Le partage des profits est fixé à l'avance selon un ratio spécifique indiqué dans le contrat et indépendamment des apports initiaux, alors que les pertes éventuelles sont partagées exactement au prorata des apports. La moucharaka peut être définitive permanente ou dégressive.

Figure 5 : Schéma retraçant Moucharakah

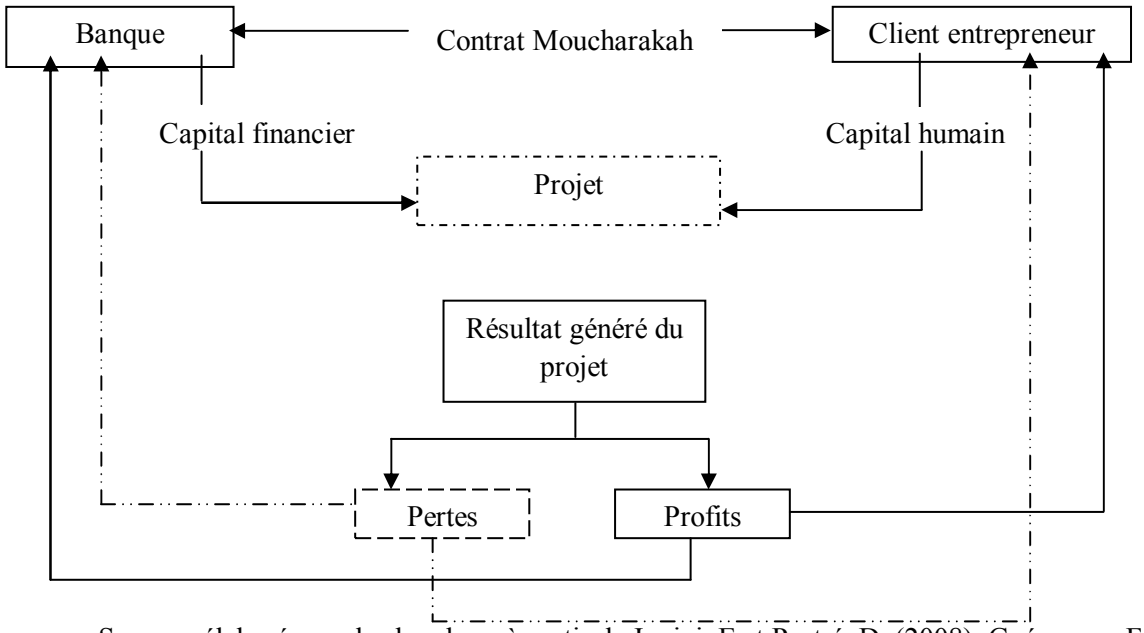

Source : élaborée par le chercheur à partir de Jouini. E et Pastré. D, (2008), Guéranger. F, (2009).

Le financement par Moucharaka peut être considéré comme le plus adapté aux PME, ce pour les raisons suivantes :

1- Il contribue dans la création et le développement des PME (constitution et/ou augmentation de capital, acquisition et/ou rénovation des équipements...).

2- Dans le cas de la Moucharaka décroissante, l'entrepreneur a la possibilité d'acquisition du projet à la fin du contrat.

3- Les PME peuvent bénéficier du nom de la banque pour commercialiser leurs produits.

4- La prise de participation par l'entrepreneur dans le capital conduit à une meilleure gestion du projet.

5- Cette technique de financement contribue directement dans le développement économique.

[1] Association de type économique dans laquelle les partenaires partagent les risques et les frais.

B. ***La Moudharaba***

Il s'agit d'une forme d'association entre le capital financier d'une part et le travail de l'autre. La Moudharaba met en rapport, le Moudharib (entrepreneur) qui gère totalement un projet donné et Rab Al Mal (banque) qui demeure le propriétaire des actifs acquis grâce au capital qu'il rapporte. Les profits nets sont partagés entre les deux parties suivant les proportions déterminées lors de la signature du contrat, mais en cas de perte, celle-ci est assumée par le financier, tandis que le Moudharib aura perdu le fruit de ses efforts fournis et le temps engagé dans son activité.

Le financement par Moudharaba présente plusieurs avantages pour les PME. Le principe de partage équitable des risques entre les deux parties prenantes favorise les personnes sollicitant un travail de créer des petits et/ou moyens projets en instaurant un cadre juridique adapté à leurs activités productives. Ainsi, la banque, dans le contrat Moudharaba, finance totalement le projet proposé par l'entrepreneur, ce qui peut soutenir les entrepreneurs faibles financièrement à relever leurs difficultés. D'ailleurs, ce mode de financement est destiné à financer les projets à hauts risques qui visent à créer de nouveaux produits et d'utiliser de nouvelles technologies, peut contribuer à la croissance économique.

3.2.2 Les modes de financement par dette. Ces modes de financement se rapprochent des mécanismes bancaires conventionnels, avec des différences majeures, à savoir, l'exclusion de l'utilisation d'un taux d'intérêt et la répartition des risques, ils prennent les formes suivantes :

A. La Mourabaha (l'achat-revente avec marge bénéficiaire)

Le terme « Mourabaha » est dérivé du mot « Ribh » qui veut dire « bénéfice ». Il désigne la vente au prix du revient majoré d'une marge bénéficiaire. Cette technique est un instrument financier islamique très flexible et facilement adaptable. Elle est à la base d'une grande variété de montages financiers islamiques, allant du financement immobilier au financement des projets. C'est l'un des instruments financiers les plus utilisés par les institutions financières islamiques[1].

[1] Jouini. E et Pastré. D, (2008), « Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de Paris, Dix propositions pour collecter 100 milliards d'euros » : Rapports remis à Paris EUROPLACE, Paris. P 58.

Figure 6 : Schéma retracant Mourabaha

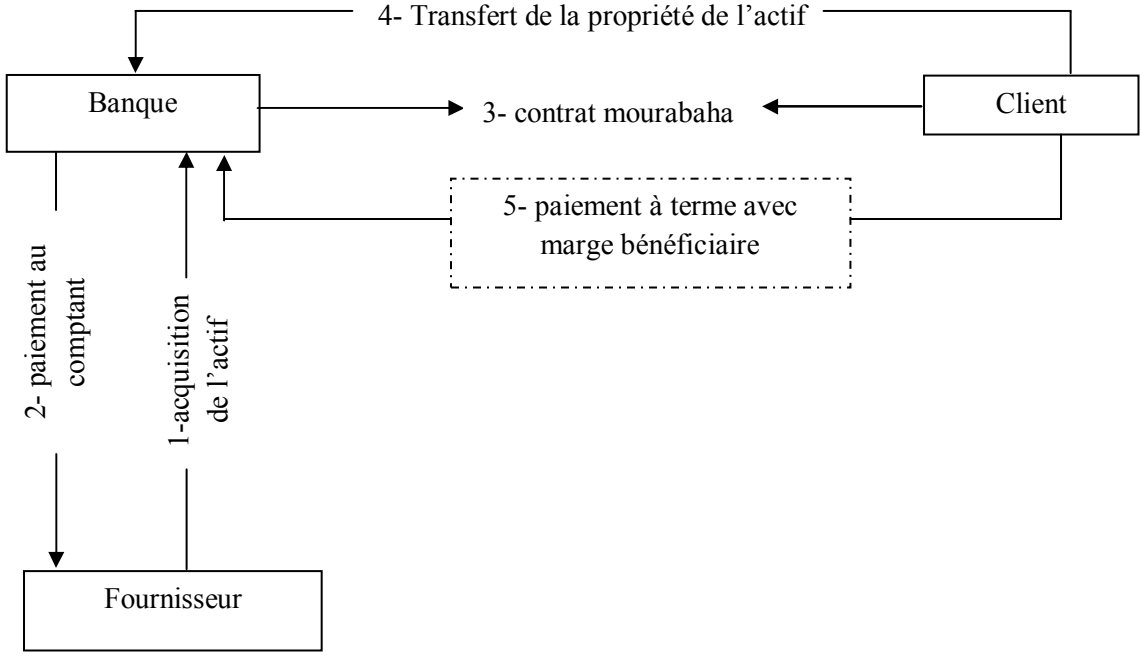

Source : élaborée par le chercheur à partir de Jouini. E et Pastré. D, (2008), Guéranger. F, (2009).

Le contrat Mourabaha fait intervenir trois acteurs : le client de la banque qui demande le financement pour acheter un bien, un fournisseur et la banque. Il s'agit d'une opération de vente à crédit où le créancier (la banque) achète un actif qu'il revend par la suite au débiteur (client) moyennant des paiements (coût de revient majoré d'une marge) échelonnés sur une période donnée. Ainsi, la banque transfère la propriété du bien à son client une fois qu'il paye le prix convenu et déterminé lors de la signature du contrat.

B. Bay' Salam (vente à terme)

C'est un contrat de vente avec livraison différée de la marchandise et un paiement au comptant. Il est l'opposé de la vente Mourabaha où la marchandise est livrée sur le champ, contre son paiement ultérieur. Cette opération est exercée lorsqu'un client disposant de l'argent souhaite acquérir un bien non disponible sur le marché local, il s'adresse alors à la banque islamique qui s'engage dans l'opération d'achat de ce bien qu'elle transmettra à son client. Ce mode de financement peut être utilisé à financer les petites entreprises productives qui ont besoins de fonds de roulement ou d'exploitation à l'image de certains instruments du marché monétaires.

C. Ijara (crédit-bail)

L'Ijara en Islam ressemble, en beaucoup de points à la technique de la location ou leasing conventionnel. Ce contrat ne consiste pas à la vente d'un objet, mais à la vente de l'utilité de ce dernier pendant une période donnée. Il s'agit d'une technique de financement récente qui fait intervenir trois acteurs principaux : Le fournisseur (vendeur ou fabricant) du bien, le bailleur (la banque qui achète le bien pour le louer à son client) et le locataire (client) qui loue le bien. Donc, c'est un contrat de location d'un bien pour une durée déterminée. Dans le cas où la propriété de ce

bien est transférée, encours de contrat ou enfin de contrat, de la banque à son client (ce dernier achète le bien), ce contrat est baptisé « Ijara wa Iqtina'à », c'est-à dire un crédit-bail avec option d'achat. Pendant la période de location, la banque supporte tous les risques liés à la propriété et concernant le locataire, il sera tenu d'indemniser tout dommage suite à une exploitation médiocre.

Figure 7 : schéma retraçant Ijara

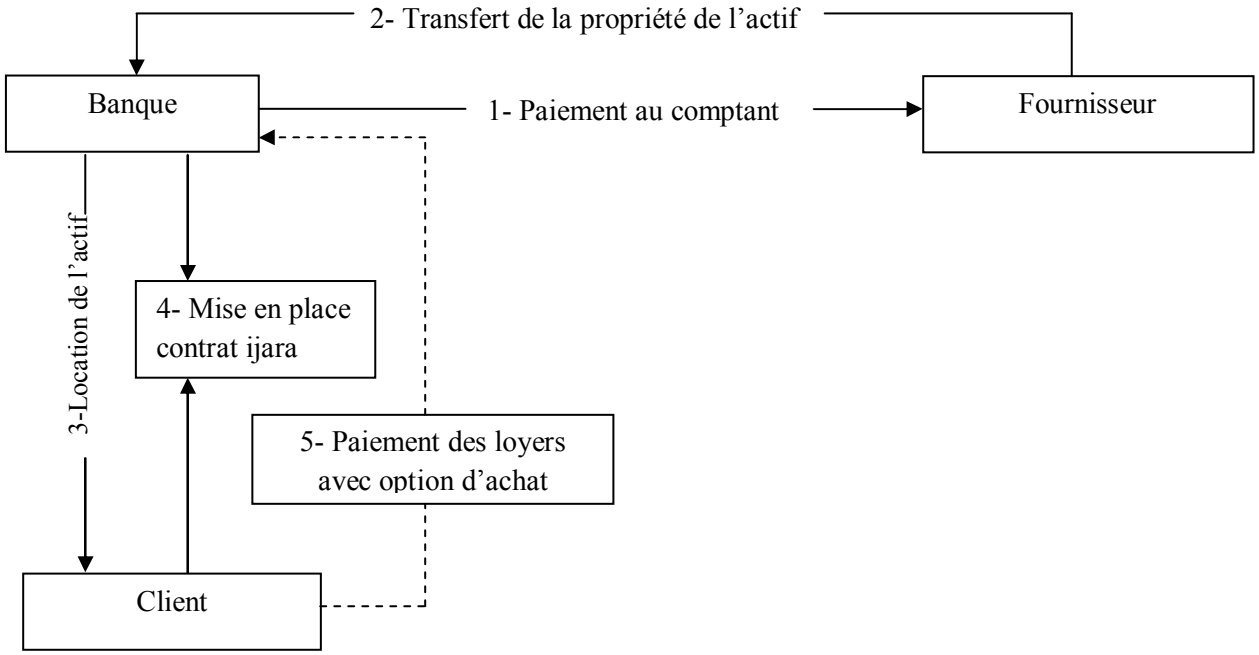

Source : élaborée par le chercheur à partir de Jouini. E et Pastré. D, (2008), Guéranger. F, (2009).

Cet instrument peut être destiné au financement des PME pour les raisons suivantes :

1- La banque islamique peut acheter le bien demandé pour le louer à son client, sans transférer la propriété du bien. Cette dernière représente une forme de garantie pour la banque, donc l'entrepreneur dans ce cas peut relever le défi de garanties qui représente le principal obstacle d'accès aux crédits bancaires classiques.

2- La banque islamique peut recourir à une assurance coopérative sur le bien financé contre les différents risques.

D. Istisnaà

Littérairement, « Istisnaà » est la demande de fabrication. Le contrat Istisnaà peut être défini comme étant « un contrat d'achat d'un bien à manufacturer ou à construire ultérieurement, pour un prix défini, payé selon un échéancier convenu entre les deux parties. L'objet de Istisnaà, est souvent inexistant au moment de la signature du contrat, mais il sera livré après sa fabrication »[1]. L'Istisnaà est une formule qui permet à la banque d'apporter son concours dans le cadre de travaux de construction, de réfection, d'aménagement et de finition d'ouvrages de masse. Elle permet aussi de

[1] Zarqa, M. A. (1997), « Istisnaà financing of infrastructure projects ».Islamic Studies, Vol 4, N°02.

financer la construction d'équipements de production, de transport et de consommation sur commande des utilisateurs et/ou des revendeurs[1].

E. ***Qard Hassan (prêt sans intérêt)***

La seule forme de prêt qui est permise en Islam est le Qard Hassan. Cette forme de financement est très peu utilisée et elle est effectuée dans un but humanitaire ou de bienfaisance pour aider les clients « fidèles » à surmonter leurs difficultés financières. Ce prêt peut être accordé pour financer des projets liés à un domaine social, éducatif, religieux ou économique.

Malgré cette panoplie d'instruments qui peuvent être destinés au financement des PME, La Mourabaha reste de loin le mode de financement le plus privilégié particulièrement de la part des banques islamiques. Ce qui est confirmé par les statistiques[2], pour ABC Bank plus de 50% du total des actifs provient du financement par Mourabaha, contre seulement 8 % pour Moudharaba. Cette tendance s'explique par la contrainte de gestion du risque et des conditions du refinancement qui s'effectue généralement via des ressources de dépôts à court et moyen terme.[3]

4. La finance islamique en Algérie : L'engagement d'Al Baraka dans le financement des PME

En Algérie, le secteur de la finance islamique est encore au stade embryonnaire. On retrouve seulement deux banques qui activent dans ce secteur. Al Salam Bank qui a été agréée par la banque d'Algérie en septembre 2008, elle compte aujourd'hui 8 agences, et Al Baraka, considérée comme pionnière dans le financement islamique en Algérie. On s'intéresse de près à cette banque ainsi qu'aux produits qu'elle offre.

La banque Al Baraka est la première banque à capitaux mixte public-privé étranger, elle a été créée en mars 1990, et elle a commencé son activité septembre 1991. Ses actionnaires sont La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural BADR Algérie avec 44,10% et Al Baraka Banking Group avec 55,90%. Elle compte aujourd'hui 30 agences, avec des compétences nationales, le nombre d'employé (toutes fonctions réunies) à atteint 944 cadres fin 2015. Le résultat financier est en croissance permanente avec un taux de plus de 5%, quant à l'activité de financement (fig.8), elle connait un rythme de croissance continu entre 2011 et 2015, avec une légère diminution en 2012, où elle a atteint 96 453 millions DA fin 2015. Cette évolution est le fruit de la stratégie de développement adoptée par la banque depuis des années. Elle fournit aux entreprises un

1 Benzha, H. (2008), op cit. p 5.
2 Islamic Finance Outlook ,(2010), Standard & Poor 's
3 Benzha . H, Ibid,p 7.

accompagnement dans le financement de leurs activités en mettant à leur disposition des crédits adaptés à leurs besoins.

Figure 8 : Evolution des financements accordés par Al Baraka (millions DA)

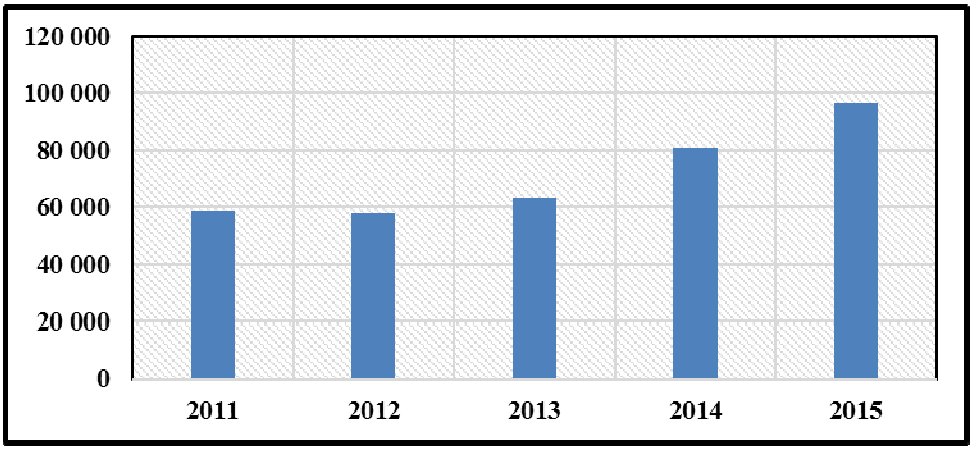

Source : construit à partir des rapports annuels d'Al baraka 2012, 2013, 2014,2015

La banque s'engage d'avantage dans le financement des investissements, en effet, au 31/12/2014 les crédits d'investissement représentaient une part de 56,27%[1] du total des crédits accordés. Pour l'année 2015, on enregistre une augmentation de 20,77% par rapport à l'année précédente. Cette croissance est de 27,62 % [2] pour les grandes entreprises et de 16, 93% pour les PME.

Tableau 1 : les produits offerts par Al Baraka (millions DA)

Années	2012	2013	2014
Mousawama	211 226	25 393	31 832
Salam	5 300	6 316	8 821
Mourabaha	10 020	4 476	2 891
Istisn'a	981	755	710
Ijara	16 516	22 990	31 515
Moucharaka	5	64	55
Total	53 947	59 997	75 827

Source : Document interne Al Baraka

Concernant les produits offerts par la banque, on constate que les principaux produits de la banque sont Mousawama et Ijara, en effet, ils représentent une part importante du total des

[1] Rapport annuel Al Baraka 2014
[2] Rapport annuel Al Baraka 2015

financements mobilisés. Concernant Mousawama, on enregistre une part de près de 42 % du total des produits pour l'année 2014 contre 39 % et 43 % pour 2012 et 2013 (figure 9). Quant à Ijara, elle a atteint une part de 41% fin 2014, et 30 %, 38 % pour les années 2012, 2013. On remarque aussi que Mourabaha a connu une diminution remarquable pendant cette période jusqu'à atteindre un taux de taux 3% en 2014. La suppression des crédits à la consommation en 2009 et la substitution de ce produit par Mousawama pour les opérations avec le reste du monde sont les principales causes de cette diminution. Moucharaka est pratiqué à un taux quasi nul, alors que le financement par Moudharaba n'est pas utilisé.

Figure 9 : Evolutions des principaux produits d'Al Baraka

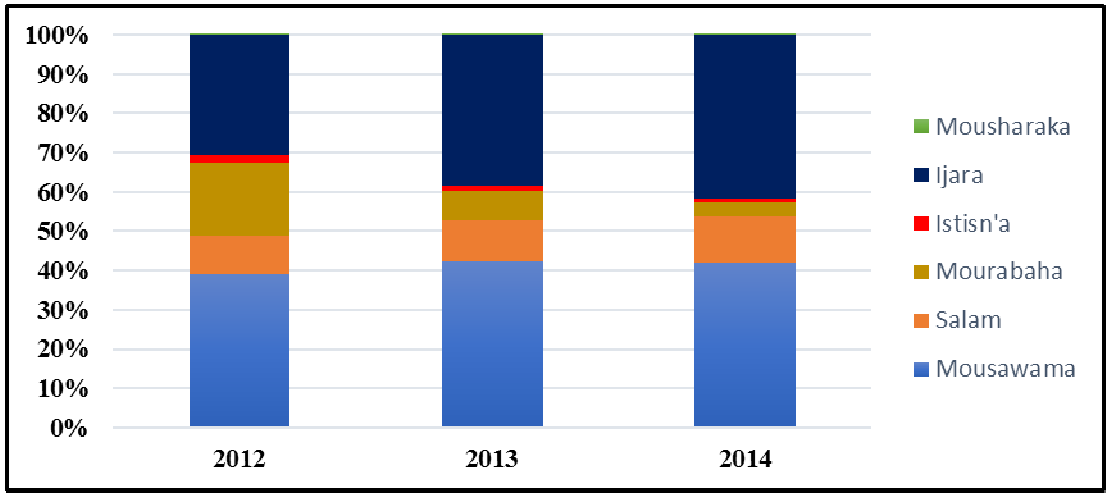

L'expérience d'Al Baraka dans le micro crédit :

Dans sa politique de développement Al baraka s'engage de près dans le financement des PME et plus précisément dans la micro finance. D'après un responsable de la banque, le financement des PME représente plus de 60%[1] du total des financements accordés aux entreprises. En 2009, la banque Al Baraka en partenariat avec la Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit (GIZ)[2] a entrepris un programme pilote pour le financement de micro entreprises dans la wilaya de Ghardaïa, ce projet était sous la tutelle du ministère de l'Industrie, des PME et de la promotion des investissements. Le financement s'est fait sous le label de Moucharaka qui est une forme de crédit participatif engageant la banque et l'entreprise à partager les pertes et les profits. Le montant des crédits varie entre 300 000 et 700 000 DA[3].

Le rôle[4] de la GIZ consistait à la démarche clientèle et l'étude de dossiers de financement ainsi que la décision d'octroi du crédit et son suivi, alors que la banque à travers son département spéciale pour les MPME s'occupait de l'ouverture des comptes, le déblocage des fonds et le suivi des

[1] Conférence sur la finance islamique université oran2, 02 mars 2017.
[2] Programme allemand dans le domaine de la coopération internationale dans le développement durable.
[3] Samia Lokmane Khelil, « African Banker », N ° 2, 2012.
[4] Allocution de Mr haideur Naceur

remboursements. 167 micro entreprises ont bénéficié de ce financement Moucharaka et ce projet est considéré comme une réussite, ce qui a encouragé la banque à offrir ce produit au niveau national et de tester d'autres produits conforme à la chariaa comme Mourabaha et Qard Hassan qui peut être intéressant pour les femmes entrepreneurs qui veulent lancer leur propre projet.

L'année 2012 a été marquée par l'essor de l'activité Micro crédit[1], une autre convention a été signée avec la coopération espagnole (CIDEAL) pour financer les projets des femmes entrepreneurs Algéroise[2]. En 2014, la banque a lancé deux autres produits au profit des Micro Entreprises au niveau du centre du pays qui sont Mourabaha et Ijara. L'encours brut était de 13 Millions DA[3]. Toujours dans le cadre de l'engagement d'Al Baraka dans le développement du financement des MPME, elle à améliorer le rôle des chargé de clientèle et à dédié un pôle spéciale pour ces entreprises, au niveau de toutes ces agences.

Conclusion

En guise de conclusion, ce travail nous a permis de déceler l'importance des PME dans le développement économique, à travers leur contribution à l'emploi et à la création de la valeur ajoutée, sans oublier leur rôle crucial dans la promotion des exportations. A partir de l'année 2000, le mouvement de création de PME en Algérie a connu un essor remarquable, grâce à la politique de soutien entreprise par l'Etat. Ces PME représentent 96% des entreprises algériennes, leurs contributions à la formation du revenu national sont de plus en plus importantes. Hors hydrocarbures, la valeur ajoutée de ce secteur représente plus de 70 % de la richesse nationale. Cependant, L'accès au financement est l'une des principales contraintes au développement des PME. Pour faire face à cet obstacle, le financement islamique a été proposé comme étant une solution qui peut être adaptée aux besoins financiers des PME.

Malgré l'essor considérable de la finance islamique constaté sur l'échelle internationale, elle reste encore fragilisée par de nombreux obstacles qui l'empêchent de se développer. Le principal défi qui se pose actuellement aux banques islamiques réside dans la tentation d'imiter les banques conventionnelles. Étant donné que, ce type de financement tel que pratiqué actuellement ressemble beaucoup au financement conventionnel. Il cible avant tout les fortunes des pétromonarchies, tandis que les classes moyennes et les PME peinent à trouver des services bancaires respectant l'éthique islamique. Selon Badaw. A, premier ministre de la Malaisie, la FI telle que pratiquée actuellement offre peu de différences avec la finance conventionnelle, en signalant : « avons-nous réellement

[1] Rapport annuel Al Baraka 2012

[2] Les données sur ce projet ne sont pas communiquées.

3 Rapport annuel Al Baraka 2014

établi un système alternatif ou sommes-nous toujours en train d'imiter le système conventionnel »[1]. Ahmad Al Naggar, le pionnier des banques islamiques en Egypte, a déclaré : « les banques islamiques n'ont pas encore commencé leur véritable mission, jusqu'à présent dans leur mission sociale et éducative »[2]. Mais, De ce fait, les banques islamiques sont appelées à accomplir leur vraie mission de création d'opportunités pour de larges catégories sociales, ainsi qu'elle doivent cesser d'imiter les pratiques bancaires conventionnelles et s'inspirer du modèle américain du capital risque qui privilégie le partage de profits et des pertes en excluant l'utilisation du taux d'intérêt.

D'autre part, les banques islamiques elles-mêmes souffrent du problème de la non-transparence des entreprises lorsqu'elles participent dans ces dernières en tant qu'investisseur. Lorsqu'il s'agit de la dissimulation des résultats de l'entreprise, ce qui se répercute non seulement sur les résultats de la banque mais, également sur la rémunération des dirigeants.

En ce qui concerne l'expérience de l'Algérie avec la F I, la banque Al Baraka a démontré son soutien pour le financement des MPME à travers les différents dispositifs mise en place. Cependant, les responsables de la banque réclament toujours une législation plus souple et adapté, étant donné qu'elle souffre d'absence de cadre légal et réglementaire adaptés à leurs activités.

Référence bibliographique

Abdelhadi et Toubache (2009), « les enjeux de la finance islamique », cahier de recherche.

Bacali. L, Spence. M, Dzaka-Kikouta.T et Cordos.RC, (2011), « Les défis des PME du Sud et du Nord : Vers leur développement durable »Presses de l'Université d'Ottawa, p 35.

Belouard, A N et Seder, S., « Structure du capital et de la performance des PME algériennes », Université de Boumerdès, p5.

Benbayer, H et H Trari Medjaoui, « Le développement des sources de financement des PME en Algérie : émergence de la finance islamique », université d'Oran.

Benzha, H. (2008), « le financement de la PME en finance islamique », Ribh Finance

Bouyacoub, A. (1997), « Les caractéristiques de la gestion des ressources humaines dans les PME en Algérie à l'heure de la transition vers l'économie de marché », Les cahiers du CREAD, N° supplément, p. 71-80.

Bouyacoub, A. (2004), « Les Petites et Moyennes Entreprises en Algérie : quelles réalités ? », dans Abedou A. et al, Entrepreneurs et PME Approches algéro-françaises, Editions L'harmattan, France.

Bressy, G. Konkuyt C. (2000), » Economie d'entreprise », Dalloz, paris.

Causse-Broquet, G. (2009), « la finance islamique ». Revue Banque Edition

Cekici.I.Z, (2012), « Le cadre juridique français des opérations de crédit islamique », Thèse de doctorat.

1 Causse-Broquet. G, (2009), « la finance islamique ». Revue Banque Edition, p 34.

2 Causse-Broquet. G, Ibid.

Charles Ou, (2006), « Banking and SME Financing in the United States », paper presented at the conference on " International Comparisons in the Financing of SMEs in Developed Nations", at the Warwick School of Business, University of Warwick, Coventry, UK, p 04.

Expert Group Meeting on Harnessing. (2007), « Technology for Enhanced Small and Medium sized Enterprises Productivity and Competitiveness », Cairo, p01.

Guéranger. F, (2009), « finance islamique: une illustration de la finance éthique », Dunod, Paris.

Jouini, E et Pastré, D. (2008), « Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de Paris ». Europlace, Paris.

Julien, P.A., Marchesnay, M. (1988), « La petite entreprise », Vuibert gestion, Paris.

Kerich, I. (2002), « le système financier islamique : de la religion à la banque ». Ed. Larcier, Bruxelles.

Khan, M. A. (1994), « An Introduction to Islamic Economics ». International Institute of Islamic Thought (IIIT), ISBN: 1565640802.

Lamiri, A. (1999), « Crise de l'économie algérienne », Les presses d'Alger, Alger, p. 256.

Levratto.N, (2009), « Les PME : définition, rôle économique et politiques publiques » De Boeck, p 54.

Lokmane Khelil Samia, (2012) « African Banker », N ° 2.

Melbouci, L. (2005), « Impact du nouvel environnement sur les PME/PMI Algériennes », Revue Economie et Management (Université de Tlemcen), N°4, p.79-95.

OCDE, (2000), « Perspectives de l'OCDE sur les PME », Paris, p15

OCDE, (2007) « Le financement des PME et de entrepreneurs », p1.

Papillon, J.C. (2005), « Le rôle de la taille de la firme : les spécificités des petites et moyennes entreprises », Problèmes économiques, N° 2885, p. 02-13.

Saâdallah, R. (1998), « Le financement islamique : concepts et principes généraux ». Banque Islamique de Développement (BID), Institut Islamique de Recherche et de Formation (IIRF).

Sall, A C. (2007), « Small and Medium Sized Enterprises: Global Problems of Financing », Workshop on Microcrédit-Financing and Poverty Alleviation in OIC Member States, Istanbul.

Smith, H. (2009), « Guide de la finance islamique ». Groupe de la Finance Islamique, Paris.

The UK : Leading western center for Islamic Finance, November 2015.

Vallée, S. (2005), « Financement des PME », Centre marocain de conjoncture, Conjoncture n° 863, p24.

Zarqa, M. A. (1997), « Istisnaà financing of infrastructure projects ».Islamic Studies, Vol 4, N°02.

Zarrokh, E. (2007), « Islamic financing arrangements used in Islamic banking ». SSRN, abstract= 978911.

Rapport annuel Al Baraka 2012, 2014, 2015.